

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 13 juin 2025 à 20h00 selon convocation en date du 6 juin 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme BRAULT (a donné procuration à M MICHOUX)

Absents : M SIRIEIX
M BRAZ
M BUSSIÈRE

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2025-039 : Convention de servitude avec RTE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de servitude entre RTE et les habitants de Peyroux (la commune de LIGINIAC en tant que représentante des propriétaires des biens de la section de Peyroux) ayant pour objet l'établissement d'un support pour conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle cadastrée ZK N°5.

Il demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention ainsi que le plan parcellaire s'y rapportant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention de servitude proposée par RTE et le plan parcellaire s'y rapportant
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et le plan cadastrale.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 019-211911300-20250613-DCM2025039B-DE



Membres	12
Présents	7
Représentés	2
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 13 juin 2025.
Au registre sont les signatures

